

(Base Label)

GROUPE 4 HERBICIDE

WeedAway[®]
2,4-D ESTER 700
À faible volatilité
HERBICIDE LIQUIDE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : 2,4-D 660 g e.a./L
(Présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle)

No D'ENREGISTREMENT: 26156
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net: 10 LITRES

AVERTISSEMENT



POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

®T.M. Reg'd./M.D.

RC 680-0609

BACK PANEL

PRÉCAUTIONS :

Précautions de Manutention : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Peut irriter la peau. Éviter de respirer les vapeurs et buées. **Vêtements et équipement de protection: Manutention du concentré (mélange et chargement):** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de protection). Rincer les gants avant de les enlever. S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a. (402 L WEEDAWAY 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité)/j, les travailleurs doivent également employer un système fermé. **Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Par voie aérienne, il est interdit de recourir à des signaleurs humains. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

Précautions à prendre par l'opérateur:

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et du matériel protecteurs personnels. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver le matériel protecteur personnel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

Précautions générale: GARDER HORS DE LA PORTEÉ DES ENFANTS. Ne pas pulvériser quand il y a danger de vent ou bien les jours très chauds (plus de 27°C). Éviter que la pulvérisation ou les vapeurs dérivent sur des plantes sensibles: vigne à raisin, tomate, tabac, betterave à sucre, tournesol, haricot, navet, chou-fleur, chou, luzerne, trèfle, pois, pomme de terre, arbres d'ornement, arbustes ou fleurs, arbres fruitiers, pelouses, la plupart des cultures de légumes ou quelque autre végétation désirable. Pour que la pulvérisation dérive moins, on peut recourir aux pulvérisations à volume élevé sous faible pression, aux pulvérisations grossières et aux buses descendantes. Prendre un soin particulier dans le traitement par avion, qui présente plus de danger de dérive. Éviter de contaminer la nourriture. Ne pas employer dans une serre. Conserver dans le contenant initial. Ne pas conserver près des semences, aliments de bétail ou engrais, ou près de produits antiparasitaires utilisés sur des cultures sensibles au produit. Garder éloigné de tout feu ou flamme nue et de toute autre source de chaleur. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage et le rincer à l'eau propre. Ne pas l'utiliser pour appliquer d'autres produits antiparasitaires sur les cultures sensibles à ce produit. Ne pas réutiliser les contenants vides. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT: Ne pas entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit contient un distillat de pétrole qui peut être modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.
Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

Lessivage:

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

Ruissellement:

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné. Pour prévenir le ruissellement, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue.

Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

RINÇAGE ET ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- (1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- (2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PREMIERS SOINS:

1. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
2. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
3. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
4. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit peut causer une légère irritation des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte temporaire

de la coordination musculaire. D'autres effets possibles de surexposition sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Administrer un traitement symptomatique. Contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette.

L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RC# 846-0609

(Booklet)

GROUPE 4 HERBICIDE

WeedAway[®]

2,4-D ESTER 700

À faible volatilité
HERBICIDE LIQUIDE

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

GARANTIE : 2,4-D 660 g e.a./L
(Présent sous forme d'ester 2-éthylhexyle)

No D'ENREGISTREMENT: 26156
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

Contenu Net: **10 LITRES**

AVERTISSEMENT



POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée, C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

®T.M. Reg'd./M.D.

RC 680-0609

**TABLE DES MATIÈRES WEEDAWAY 2,4-D ESTER 700 HERBICIDE LIQUIDE
À FAIBLE VOLATILITÉ**

| | | | |
|--|-----------------------|--|------------------------|
| Précautions | PASSER À LA section 1 | Traitement de la base(écorce) et des souches | PASSER À LA section 6 |
| Blé de printemps, orge, seigle | PASSER À LA section 2 | Mélanges en réservoir | PASSER À LA section 7 |
| Blé, d'automne (d'hiver), seigle d'automne | PASSER À LA section 3 | Directives de remplissage et application | PASSER À LA section 8 |
| Pâturages établies de graminées, parcours | PASSER À LA section 4 | Premiers soins | PASSER À LA section 9 |
| Mauvaises herbes et broussailles des terrains incultes | PASSER À LA section 5 | Renseignements toxicologiques | PASSER À LA section 10 |
| | | Rinçage et élimination | PASSER À LA section 11 |

MODE D'EMPLOI:

SECTION 1

PRÉCAUTIONS :

Précautions de Manutention : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Peut irriter la peau. Éviter de respirer les vapeurs et buées. **Vêtements et équipement de protection: Manutention du concentré (mélange et chargement):** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un dispositif pour protéger les yeux (écran facial ou lunettes de protection). Rincer les gants avant de les enlever. S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a. (402 L WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité)/j, les travailleurs doivent également employer un système fermé. **Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel) :** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Par voie aérienne, il est interdit de recourir à des signaleurs humains. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

Précautions à prendre par l'opérateur : Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un équipement protecteur propre. Rincer les gants avant de les enlever. Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élément absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit. Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; se laver énergiquement les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement protecteur personnel. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement protecteur personnel séparément du linge de maison. Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon et de l'eau.

Précautions générales : Ne pas pulvériser quand il y a danger de vent ou bien les jours très chauds (plus de 27°C). Éviter que la pulvérisation ou les vapeurs dérivent sur des plantes sensibles: vigne à raisin, tomate, tabac, betterave à sucre, tournesol, haricot, navet, chou-fleur, chou, luzerne, trèfle, pois, pomme de terre, arbres d'ornement, arbustes ou fleurs, arbres fruitiers, pelouses, la plupart des cultures de légumes ou quelque autre végétation désirable. Pour que la pulvérisation dérive moins, on peut recourir aux pulvérisations à volume élevé sous faible pression, aux pulvérisations grossières et aux buses descendantes. Prendre un soin particulier dans le traitement par avion, qui présente plus de danger de dérive. Éviter de contaminer la nourriture. Ne pas employer dans une serre. Conserver dans le contenant initial lors de l'entreposage. Ne pas conserver près des semences, aliments de bétail, engrais ou produits antiparasitaires utilisés sur des cultures sensibles au produit. Tenir à l'écart du feu ou d'une flamme nue, et de toute autre source de chaleur. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation après usage et le rincer à l'eau propre. Ne pas l'utiliser pour appliquer d'autres produits antiparasitaires sur les cultures sensibles à ce produit. Ne pas réutiliser les contenants vides. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT: Ne pas entrer dans les zones traitées dans les 12 heures suivant l'application.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES:

Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément à hautement toxique pour les organismes aquatiques. Évitez toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique **MODE D'EMPLOI**. (Renseignements sur le mélange et l'application.)

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un pulvérisateur manuel, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

Lessivage:

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) ou la nappe phréatique peu profonde.

Ruissellement:

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné. Pour prévenir le ruissellement, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue.

Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l'application.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE : Gestion de la résistance à WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides : Dans la mesure du possible, alterner le WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ. Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le

matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées. Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à lutte intégrée contre les mauvaises herbes. Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

PASSER À LA SECTION 2

SECTION 2

Culture : **BLÉ DE PRINTEMPS, ORGE, SEIGLE**

Stade du traitement : Par voie terrestre ou par avion : traiter entre le stade de la 4^e feuille et l'étendard (début du stade de l'épiaison). (Ne pas traiter les cultures contre-ensemencées de légumineuses)

Mauvaises herbes sensibles : Bardanette épineuse, herbe à poux, kochia, chénopode blanc, ansérine de Russie, lampourde glouteron, laitue scariote, moutardes, bourse à pasteur, tabouret des champs. La sagesse des chirurgiens et le crépis des toits sont sensibles à l'automne ou bien au stade de 1 ou 2 feuilles au printemps.

Doses pour mauvaises herbes sensibles :

Jeunes plants (plantules), bonnes conditions de croissance : 475 mL/ha
Mauvaises herbes en bouton, conditions sèches, très forte infestation: 850 mL/ha

Mauvaises herbes difficiles à supprimer :

Lépidie densiflore, patience crépue, pissenlit, amarante à racine rouge, amarante fausse-blite, soude roulante, moutarde des chiens, laiteron*, chardon des champs*, euphorbe érule*, laitue bleue*.

La sagesse des chirurgiens et le crépis des toits sont supprimés par le traitement au printemps, avant la montée en graine.

*Suppression des parties aériennes seulement.

Doses pour mauvaises herbes difficiles à supprimer:

Jeunes plants (plantules), bonnes conditions de croissance : 925 mL/ha
Mauvaises herbes en bouton conditions sèches, forte infestation : 1,1 L/ha

REMARQUE : Ces doses élevées peuvent causer des déformations, mais la suppression améliorée des mauvaises herbes devraient hausser les rendements.

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

Intervalles Pré-récolte (Blé, orge, seigle) :

1. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
3. Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

PASSER À LA SECTION 8

SECTION 3

Culture : **BLÉ D'AUTOMNE (D'HIVER), SEIGLE D'AUTOMNE**

Stade du traitement : Par voie terrestre ou par avion. Traiter au printemps entre le début de la croissance de la culture et l'épiaison.

Mauvaises herbes sensibles : Comme écrit dans la section 2.

Doses pour mauvaises herbes sensibles :

Jeunes plants (plantules), bonnes conditions de croissance : 475 mL/ha
Mauvaises herbes en bouton, conditions sèches, très forte infestation : 700 mL/ha

Mauvaises herbes difficiles à supprimer:

Comme écrit dans la section 2

Dose pour mauvaises herbes difficiles à supprimer :

Jeunes plants en croissance rapide, bonnes conditions de croissance: 785 mL/ha
(Les doses supérieures à 785 mL/ha peuvent causer des dommages.)

Ne pas traiter plus d'une fois par année.

Intervalles Pré-récolte (Blé d'hiver, seigle d'automne) :

1. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
3. Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

PASSER À LA SECTION 8

SECTION 4

Culture : **PÂTURAGES ÉTABLIES DE GRAMINÉES, PARCOURS**

Stade du traitement : Par voie terrestre ou par avion. Traiter uniquement les pâturages établis au printemps (mai et début de juin) ou au début de septembre.

Mauvaises herbes difficiles à supprimer:

Comme écrit dans la section 2

Doses pour mauvaises herbes sensibles :

Mauvaises herbes jeunes : 1,5 L/ha
Mauvaises herbes plus vieilles : 2,5 L/ha

Mauvaises herbes difficiles à supprimer :

Comme écrit dans la section 2

Doses pour mauvaises herbes difficiles à supprimer : 2,5 L/ha

Ne pas traiter plus de 2 fois par année.

Intervalles Pré-récolte (pâturages, parcours) :

1. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
3. Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

PASSER À LA SECTION 8

SECTION 5

Culture :

MAUVAISES HERBES ET BROUSSAILLES DES TERRAINS

INCULTES (p. ex. pour l'utilisation sur les emprises le long des voies de transport, sur les servitudes des réseaux de services publics, dans les zones aéroportuaires, sur les terrains incultes et dans les parcs industriels)

Espèces sensibles :

Consulter les calendrier de pulvérisation de la province pour avoir la liste des espèces sensibles. Ne pas appliquer par voie aérienne.

Doses à employer :

3,25 à 6,25 L/ha

Volume d'eau :

Employer assez d'eau pour mouiller à fond le feuillage, 800 à 1600 L/ha

Taux d'application maximum :

Suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces : 3,4 L/ha

Ne pas traiter plus de 2 fois par année.

Pour l'équipement manuel, ne pas appliquer plus de 4,1 L par personne par jour.

Suppression des plantes ligneuses: 6,25 L/ha

Ne pas traiter plus de 2 fois par année.

Pour l'équipement manuel, ne pas appliquer plus de 7,2 L par personne par jour sans respirateur, ou 12,1 L par personne par jour avec respirateur.

PASSER À LA SECTION 8

SECTION 6

- Culture :** **TRAITEMENT DE LA BASE (ÉCORCE) ET DES SOUCHES**
- Espèces sensibles :** Consulter le calendrier de pulvérisation de la province pour avoir la liste des espèces sensibles.
- Doses à employer :** 2,5 litres dans 100 litres d'huile diesel. Pulvériser jusqu'à dégouttement.

Pour l'équipement manuel, ne pas appliquer plus de 4,1 L par personne par jour.

PASSER À LA SECTION 8

SECTION 7

MÉLANGES EN RÉSERVOIR :

Employer les mélanges en réservoir seulement lorsque leur usage est recommandé. Lire et respecter les directives, les directives d'application par voie aérienne, les avertissements, les précautions, et les restrictions de paissance des deux produits utilisés dans le mélange.

1. MÉLANGE EN RÉSERVOIR :

WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité + Avenge®¹ 200-C

- Culture :** Blé d'hiver et de printemps, blé durum et orge. (Voir sur l'étiquette d'Avenge 200-C les restrictions pour les diverses variétés.
- Stade du traitement :** Traiter au stade de 3 à 5 feuilles de la folle avoine.
- Espèces supprimées :** Folle avoine, mauvaises herbes à feuilles larges sensibles au 2,4-D (voir section 2).
- Doses à employer :** Avenge 200-C 3,5 - 4,25 L/ha
WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité +600 - 800 mL/ha

2. MÉLANGE EN RÉSERVOIR :

WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité + Assert®¹ 300 g/L

- Culture :** Blé roux vitreux du printemps, blé durum et orge; provinces des Prairies et région de Rivière-à-la-Paix en Colombie-Britannique.
- Stade du traitement :** Stade de 4 à 6 feuilles de la culture, stade de 1 à 4 feuilles de la folle avoine.
- Espèces supprimées :** Folle avoine, mauvaises herbes à feuilles larges sensibles au 2,4-D (voir Section 2).
- Doses à employer:** Assert 300 g/L 1,3 - 1,6 L/ha
WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité +475 - 850 mL/ha
Voir renseignements complets touchant les doses et le moment du traitement sur l'étiquette d'Assert.

3. MÉLANGE EN RÉSERVOIR :

WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité + Express DF®² (75%)

Culture : Blé de printemps, blé durum et orge dans les provinces des Prairies et dans la région de Rivière-à-la-Paix en Colombie-Britannique.

Stade du traitement : Stade 3 feuilles à l'étandard de la culture, avant la sortie de l'épi et quand les mauvaises herbes ont moins de 10 cm de largeur ou de hauteur avant que le couvert végétal se ferme. Voir renseignements sur l'étiquette d'Express DF (75%) touchant la suppression de la renouée liseron et du chardon des champs.

Espèces supprimées: Saponaire des vaches, sagesse-des-chirurgiens (rosette d'automne et jeunes plants du printemps), kochia (2 à 10 feuilles), chénopode blanc, laitue scariole, neslie paniculée, vélar d'Orient, moutarde de l'Inde, sisymbre élevé, vélar fausse giroflée, moutarde des champs, crépis des toits (rosettes d'automne et jeunes plants du printemps), amarante à racine rouge, ansérine de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur (rosettes d'automne et jeunes plants du printemps), tabouret des champs (rosettes d'automne et jeunes plants du printemps), hélianthe annuel, mélilot, euphorbe à feuilles de serpolet et radis sauvage; aussi la suppression du chardon des champs et de la renouée liseron (voir renseignements sur l'étiquette d'Express DF (75%)).

Doses à employer : Express DF (75%) 10 grammes/ha
WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité +600 - 800 mL/ha

4. MÉLANGE EN RÉSERVOIR :

WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité + Refine Extra®² (7tensio-actif 5%) + agent (eg. Ag-Surf®)

Culture : Blé (de printemps, durum et d'hiver) et orge. NE PAS UTILISER POUR L'AVOINE.

Stade du traitement : De 3 feuilles entières à juste avant le stade préépiaison de la culture avant que le couvert végétal se ferme. Appliquer aux jeunes mauvaises herbes en croissance active qui ont moins de 10 cm. de haut ou de large.

Espèces supprimées : La suppression des renouées annuelles (scabre et persicaire), neslie paniculée, bardanes (jeunes plants), stellaire moyenne, lampourde glouteron, herbe à poux, saponaire des vaches, petite herbe à poux, sagesse-des-chirurgiens, grande herbe à poux, spargoute des champs, vélar d'Orient, ortie royale, moutarde de l'Inde, kochia, chénopode blanc, plantain majeur, laitue scariole, amarante à racine rouge, ansérine de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur, tabouret des champs, mélilot, sarrasin de Tartarie, sisymbre élevé, renouée liseron, moutarde des champs, radis sauvage, vélar fausse giroflée et colza spontané. SUPPRESSION du laiteron, de la mauve à feuilles rondes et du chardon des champs (voir renseignements sur l'étiquette de Refine Extra).

Doses à employer : Refine Extra (75%) 20 grammes/ha
WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité +600 - 800 mL/ha
+agent tensio-actif (par ex. Ag-Surf) +2 L/1000 L de solution de pulvérisation

5. MÉLANGE EN RÉSERVOIR :

**WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité + Ally®2
+ agent tensio-actif (eg. Ag Surf®)**

- Culture :** Blé et orge dans les provinces des Prairies et dans la région de Rivière-à-la-Paix en Colombie-Britannique (pH du sol : 7,9 ou moins)
- Stade du traitement :** De 3 feuilles entières à juste avant le stade d'épiaison du blé et de l'orge; application aux mauvaises herbes en croissance active (Voir renseignements complets sur l'étiquette d'Ally).
- Espèces supprimées :** Hélianthe annuel, stellaire moyenne, saponaire des vaches, sagesse-des chirurgiens, renouée scabre, ortie royale, kochia, crépis des toits (jeunes plants du printemps), plantain, laitue scariole, amarante à racine rouge, ansérine de Russie, soude roulante, laiteron, tabouret des champs, mélilot, colza spontané, moutarde des champs et vélar fausse giroflée. SUPPRESSION du chardon des champs, du laiteron et de la renouée liseron (voir renseignements sur l'étiquette d'Ally). Dans le mélange en réservoir, la dose forte d'Ally supprime aussi bardanette épineuse, spargoute des champs, amarante fausse blite, érodium cicutaire, séneçon vulgaire, renouée persicaire, matricaire inodore et sarrasin de Tartarie.
- Doses à employer :**
- | | |
|--|--|
| Ally | 5,0 -7,5 grammes/ha |
| WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité | +600 - 800 mL/ha |
| +agent tensio-actif (par ex. Ag-Surf) | +2 L/1000 L de solution de pulvérisation |

Intervalles Pré-récolte (blé de printemps, d'hiver et l'automne, orge) :

1. Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
2. Ne pas récoltes le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
3. Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

(PASSER À LA SECTION 8)

SECTION 8

Remplissage Du Réservoir et Application :

1. Remplir à moitié le réservoir d'eau. Commencer à agiter.
2. Ajouter le WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité
Système de transfert : Pour les contenants de plus de 20 L, utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.
3. Quand on emploie Avenge 200-C, l'ajouter après le WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité quand le réservoir est plein aux trois-quarts. Quant à Express DF (75%), Refine Extra (75%), Ally, ou Assert 300g/L, l'ajouter au réservoir avant le 2,4-D. Ajouter ensuite le WeedAway 2,4-D Ester 700 Herbicide Liquide à faible volatilité quand le réservoir est rempli aux 3/4. Ajouter en dernier l'agent tensio-actif (s'il y a lieu). Renseignements complets sur la façon de mélanger; voir les étiquettes des produits entrant dans le mélange en réservoir.
4. Finir de remplir le réservoir avec de l'eau tout en assurant une agitation continue.
5. À moins d'indications particulières sur les étiquettes des produits de mélange en réservoir, employer de 60 à 240 litres d'eau.
6. Ne pas dépasser 275 kPa de pression pour application terrestre.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d'eau douce tels que lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, fossés, milieux humides, habitats estuariens ou marins.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation et en eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage du matériel ou de l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm au-dessus des cultures ou du sol.

Pulvérisation par voie aérienne: NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Précautions en cas d'application aérienne: (pour les cultures de céréales, pâturages, parcours)

1. Éviter d'appliquer le produit directement sur une étendue d'eau. Empêcher la contamination de l'eau par la dérive de pulvérisation du produit ou encore par nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.
2. Un volume minimal de solution à vaporiser de 30 Litres par hectare, peut être appliqué sans danger, selon le type de système d'application et le site ciblé. Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.
3. Ne pas appliquer le produit directement ni le laisser entrer en contact direct avec des cultures ou des plantes à feuilles larges que l'on désire conserver, ou avec d'autres espèces non ciblées, et éviter que le nuage de pulvérisation ne soit entraîné sur ces cultures.
4. Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à être entraînées, utiliser uniquement des buses ou des configurations de buse qui réduisent au minimum la pulvérisation sous forme de gouttelettes très fines. Ne pas diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui donnent un nuage de fines particules pouvant être facilement entraîné par le vent. On peut utiliser un agent épaississeur ou retardant afin de réduire l'entraînement du produit par le vent.
5. Ne pas utiliser des humains comme signaleur.
6. Éviter la dérive de pulvérisation du produit par le vent: N'appliquer le produit que si le risque de dérive est faible ou nul. De petites quantités du produit pulvérisé, parfois infimes, peuvent altérer gravement les cultures les plus fragiles et endommager des habitats sensibles non ciblés. Il faut déceler les déplacements d'air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (stabilité de l'air), grâce à des ballons ou à une colonne permanente de fumée produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore grâce à un générateur de fumée installé sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou révèle un risque potentiel de danger de l'entraînement du produit

par le vent, ne pas effectuer la pulvérisation. Ne pas traiter quand le vent dépasse 8 km à l'heure.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ZONES TAMPONS

Zones tampons destinées à protéger les habitats sensibles

Aucune zone tampon n'est requise lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : pulvérisateur manuel ou à dos et traitement localisé.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures stratégies d'application qui soient en termes de réduction de la dérive hors site, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles. En ce qui concerne l'utilisation de l'herbicide à des fins de préparation d'un site et de dégagement des conifères, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bournier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des : | | | | | |
|-------------------------|--|---|-------------|--|-------------|---------------------|----|
| | | Habitats d'eau douce d'une profondeur de: | | Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de: | | Habitats terrestres | |
| | | Moins de 1 m | Plus de 1 m | Moins de 1 m | Plus de 1 m | | |
| Pulvérisateur agricole* | Cultures de grande production** | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | |
| | Pâturages, grands pâturages libres, terrains incultes (y compris les emprises*** et l'utilisation à des fins de débroussaillage) | 1 | 1 | 1 | 1 | 2 | |
| Voie aérienne | Cultures de grande production* | Voilure fixe | 10 | 0 | 1 | 0 | 45 |
| | | Voilure tournante | 10 | 0 | 1 | 0 | 40 |
| | Pâturages, grands pâturages libres, | Voilure fixe | 15 | 0 | 1 | 0 | 60 |
| | | Voilure tournante | 15 | 0 | 1 | 0 | 50 |

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs. Lorsqu'on utilise une rampe de pulvérisation munie d'un écran qui s'étend sur toute sa longueur et jusqu'au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu'on utilise une rampe dont les buses sont munies d'écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.

** Cultures de grande production suivantes: céréales (blé de printemps, orge, seigle, blé d'hiver, seigle d'automne).

*** Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats sensibles ne sont pas requises.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

(PASSER À LA SECTION 9)

SECTION 9

PREMIERS SOINS

1. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.
2. **En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
3. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
4. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

(PASSER À LA SECTION 10)

SECTION 10

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :

Ce produit peut causer une légère irritation des yeux. La surexposition au 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles de surexposition sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Administrer un traitement symptomatique. Contient un distillat de pétrole. Le vomissement peut entraîner une pneumonie par aspiration.

(PASSER À LA SECTION 11)

SECTION 11

RINÇAGE ET ÉLIMINATION : Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

®1 Marque Déposée BASF Canada Inc.

®2 Marque Déposée DuPont Canada Inc.

® Marque Déposée La Cooperative Interprovinciale Ltée.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.